

# La minute du manager

PAR RODOLPHE COCHET



## Vouvoyer ou tutoyer ses assistants et secrétaires dentaires

**Il est de coutume de tutoyer ses confrères et consœurs de manière assez naturelle lorsqu'on se côtoie, même pour une première fois, dans le cadre d'un colloque ou d'un séminaire.**

Les uns comme les autres sont ici sur un pied d'égalité sociale. On tutoie tout aussi facilement son collaborateur. Mais d'où vient cette idée farfelue de tutoyer son personnel subalterne sans même demander l'autorisation préalable à son assistant(e) ou à sa(son) secrétaire ? Nous sommes en France, pas aux States ! Le cabinet dentaire serait-il assimilable à une petite famille au sein de laquelle le management affectif serait la règle ? Le tutoiement impliquerait-il une plus grande proximité du patron envers son employé et inversement, une sorte d'amicalité de façade qui faciliterait les interrelations au sein du cabinet ? La réponse est NON, absolument non. Le seul motif valable qui peut conduire un praticien à tutoyer naturellement son personnel réside dans l'existence de liens familiaux. Et pour autant, au sein du cabinet et qui plus est devant les patients, il conviendrait de faire l'effort de se vouvoyer. Lorsque les interrelations sont hiérarchisées et s'entremêlent dans des jeux de pouvoir, le vouvoiement devient un impératif catégorique. Bien entendu, si le tutoiement a déjà été instauré, il est difficile voire absurde de revenir en arrière, notamment si vous avez atteint un équilibre qui ne porte pas préjudice au leadership du dirigeant ni au bien-être et à la QVT[1] de vos personnels dentaires. Cependant, en situation réelle de travail et devant les patients, nous vous recommandons de vous vouvoyer. On nommera le praticien 'Docteur' et on évitera de l'appeler par son prénom. A contrario, on désignera l'assistant(e) par son prénom. Il suffit d'interroger les assistants et secrétaires dentaires francophones en entretien privé pour ne plus douter un seul instant de la prééminence du vouvoiement afin de préserver la qualité des relations professionnelles subordonnées à la hiérarchie et de prévenir tout conflit d'autorité. Aucune exception ne doit être faite à la règle du vouvoiement au sein d'un cabinet dentaire, notamment au regard de la proximité native du praticien et de son assistant au fauteuil. Distance, respect et formalisme sont les trois piliers et facteurs de régulation des interrelations professionnelles au cabinet.

[1] Qualité de Vie au Travail